



ASSEMBLÉE  
NATIONALE

**Monsieur Fabrice BRUN**

*Député de l'Ardèche*

*Membre de la Commission des finances*

*de l'économie générale et du contrôle budgétaire*

**Madame Brigitte BAULAND**

*Députée suppléante*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**Mme Roselyne BACHELOT, Ministre de la Culture**

Ministère de la Culture

3, rue de Valois

75 001 PARIS

Nos réf : FB/FL 311 - 07 -2020

Aubenas, le 10 Juillet 2020

Madame la Ministre,

Le Président de la République a décidé de vous nommer Ministre de la Culture dans le gouvernement dirigé par M. Jean Castex. Je tenais à vous en féliciter personnellement.

Cette nomination intervient dans un contexte particulièrement difficile pour les acteurs du monde culturel dont l'activité a été brutalement interrompue par la crise sanitaire des mois de mars et avril. Le monde de la culture et des arts a en effet été placé en suspension pendant le confinement

Si progressivement l'activité culturelle va reprendre, les dégâts économiques et sociaux de la pandémie sont considérables. Le secteur du spectacle vivant, le premier à avoir été mis à l'arrêt, est le dernier à rouvrir.

Si les cinémas et les théâtres ont pu rouvrir à la fin du mois de juin, les festivals, catégorie particulière d'évènements, nécessitant une organisation lourde et particulière resteront majoritairement à l'arrêt.

L'Aluna Festival en Ardèche, Les Vieilles Charrues et Hellfest en Bretagne, Solidays et Lollapalooza en Ile de France, Garorock en Nouvelle Aquitaine et le Festival d'Avignon dans le Vaucluse ont ainsi été déprogrammés et reportés sur l'année 2021. Les Francofolies de La Rochelle se tiendront pour leur part du 10 au 14 juillet, mais selon un format minimaliste.

De même l'activité de tournage, est particulièrement perturbée. S'ils ont repris, ils s'effectuent dans des conditions sanitaires très strictes, les acteurs répétant les scènes masqués, mais tournant à visage découvert.

Enfin, les structures associatives et les bénévoles, éléments essentiels pour l'existence et la vitalité de la culture dans les territoires ruraux devraient également pouvoir compter sur le soutien public.

---

**Monsieur Fabrice BRUN - Député de la 3ème circonscription de l'Ardèche**

Permanence parlementaire - BP 50013 - 07201 AUBENAS Cedex

Tel : 04 75 39 73 07 – Courriel : [contact@fabricebrun.fr](mailto:contact@fabricebrun.fr) – Site : [www.fabricebrun.fr](http://www.fabricebrun.fr)

Dans ce cadre particulier, les professionnels du secteur ont soumis aux pouvoirs publics plusieurs pistes d'actions visant à soutenir le spectacle vivant à l'issue de la crise sanitaire à savoir :

- la nécessité d'inscrire dans la durée, sur au moins dix-huit mois, le dispositif de recours facilité à l'activité partielle ;
- l'assouplissement des règles d'accès à l'assurance chômage des intermittents du spectacle ;
- la possibilité pour le secteur du spectacle vivant de faire des avoirs à la place des remboursements ;
- l'annulation pure et simple des charges patronales, et notamment de la taxe fiscale sur la billetterie des spectacles de variété en 2020 et en 2021 ;
- l'introduction de mesures comme le crédit d'impôt spectacle vivant (CISV) ;
- l'établissement du contrat stratégique de filière des industries culturelles et créatives en lien avec le ministère de l'économie et des finances, le ministère de la culture et le ministère des affaires étrangères.

Au regard de tous ces éléments, si je ne peux que me féliciter de l'annonce par le Gouvernement de la création d'un fonds de soutien, il convient si nous voulons retrouver une véritable ambition culturelle à la fois au niveau national et dans les territoires de mettre en œuvre un grand plan de relance de l'art, de la culture et de l'éducation populaire avec des moyens adaptés.

Ce plan, s'appuyant sur un service public refondé, se préoccupant de toutes les disciplines artistiques et culturelles du spectacle vivant et des arts visuels, du cinéma, du livre, des artistes plasticiens pourrait être le fruit d'États généraux de la culture, nationaux et territorialisés organisé sous l'égide de votre ministère.

Cette nouvelle démarche culturelle devra également tenir compte, au moins à moyen terme du risque sanitaire qui risque de perdurer dans les mois à venir. La perspective d'une seconde vague de la pandémie et la nécessité de continuer à respecter des règles sanitaires contraignantes jettent un voile d'incertitude sur la possibilité de produire des représentations et d'organiser la rencontre avec le public.

Il est pourtant décisif que l'art puisse se mettre en scène, se montrer, se partager, sans attendre.

C'est pourquoi il nous faudra faire évoluer notre approche en accordant plus d'importance à l'acte et au processus de création par rapport au produit lui-même et en faisant en sorte que les lieux et médias se rendent disponibles pour accueillir différemment des représentations et expérimentations.

En vous renouvelant mes félicitations et en vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces suggestions, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma considération.

*Félicitations !*

Fabrice BRUN  
Député de l'Ardèche

